

Prix d'écriture des IUT

Edition 2021

Règlement

Article 1^{er}. Préambule

L'association des enseignants de communication en IUT décerne un « prix d'écriture des IUT » en partenariat avec l'IUT de Bordeaux et l'association des Directeurs d'IUT. Elle en délègue l'organisation à un comité d'organisation composé de deux de ses membres, enseignants d'expression-communication à l'IUT de bordeaux : Sidonie Marty et Pascal Plouchard.

Ce prix d'écriture des IUT vise à récompenser des textes rédigés par des étudiants inscrits en IUT (DUT ou licence professionnelle) dans le cadre d'un atelier d'écriture organisé au sein des cours d'expression-communication.

Article 2. Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques poursuivis par l'instauration de ce prix sont multiples.

- Il s'agit d'abord d'encourager les enseignants d'expression-communication à travailler l'écriture et la réécriture au sein d'un « atelier d'écriture », dont les nombreuses vertus pédagogiques ne sont plus à démontrer. Ce dispositif permet en effet de développer et d'améliorer la compétence scripturale des étudiants en contribuant à modifier la représentation trop souvent négative qu'ils ont de leurs propres capacités à s'approprier le langage en général et l'écrit en particulier. Ainsi, (re)prenant confiance, les étudiants peuvent-ils se lancer dans l'aventure de l'écriture, plutôt que dans l'écriture d'une aventure, pour reprendre la fameuse formule de Jean Ricardou.
- Il s'agit ensuite de travailler la langue en améliorant le matériau linguistique des étudiants -orthographe, syntaxe- autrement que par les traditionnels « exercices de remédiation » qui, pratiqués la plupart du temps de manière décontextualisée, comme « hors-sol », s'avèrent d'un intérêt pédagogique très limité.
- Il s'agit également de valoriser les travaux des étudiants et leur implication par leur investissement dans une activité d'écriture personnelle et collaborative, d'écoute des autres sujets écrivains, et de tissage final des textes.
- Il s'agit enfin d'apprendre à mettre en œuvre des qualités demandées ou imposées par une forme ou un genre textuel, par exemple celle d'argumenter ou celle de rédiger avec précision et concision, des qualités d'expression écrite expressément recherchées dans la sphère professionnelle ; ce qui explique le choix d'un format d'écriture bref, emprunté aux genres de presse ou à d'autres genres littéraires.

La forme d'écriture que prend la troisième édition de ce prix consiste à rédiger un journal intime par anticipation.

Article 3. Consignes d'écriture

Les étudiants concourant à ce prix sont appelés à rédiger un texte répondant à la consigne d'écriture définie par le comité d'organisation. Si l'enseignant souhaite faire travailler l'écriture collaborative, une équipe de deux étudiants est autorisée à concourir.

Le thème retenu pour l'édition 2021 est : Chronique post-covid : journal intime

Vous avez obtenu votre DUT il y a 20 ans. Vous tenez un journal depuis quelques temps. Vous en livrez une partie, qui se présente sous forme de plusieurs journées.

Le jury sera sensible aux éléments suivants :

- l'alternance thématique existence quotidienne/ aspects sociétaux. L'auteur-e ne se cantonnera pas dans le nombrilisme, mais fera alterner des passages au contenu intimiste, en prise directe avec son vécu personnel, et des références à l'actualité du moment, au monde extérieur, voire des éléments de politique fiction ;
- la capacité à se projeter dans le futur, tout en faisant allusion à son passé d'étudiant-e.
- le mélange de tonalités différentes (intimiste, amusée, émue, sarcastique, etc.)
- la diversité des séquences textuelles faisant alterner différentes formes de discours (narratif, descriptif, argumentatif, explicatif, dialogal)

La vraisemblance et la crédibilité du monde projeté seront valorisées. Le fait d'imaginer un monde autre, meilleur, et donc pas nécessairement une dystopie, sera apprécié du jury.

Le texte fera deux pages maximum, soit environ 5000 signes espaces compris.

Critères de présentation

Le texte doit être écrit en noir, police Arial 12, interligne 1.5 et marges de 2cm.

Article 4. Inscription

L'enseignant d'expression-communication d'un IUT qui souhaite faire concourir ses étudiants à ce prix adresse simplement un email à pascal.plouchard@u-bordeaux.fr, en précisant le nombre d'étudiants concernés, avant le 15 janvier 2021.

L'AECIUT mettra à disposition des éléments d'information concernant ce prix sur le site de l'AECIUT (www.aeciut.fr), rubrique « Prix d'écriture ».

Par son inscription, l'enseignant d'expression-communication s'engage à faire travailler ce sujet d'écriture en classe, sous la forme d'un « atelier d'écriture » qu'il animera lui-même. Il s'engage donc à ne pas recourir à l'appui technique d'un intervenant extérieur (un écrivain par exemple).

Article 5. Envoi des textes et présélection

L'envoi des textes au comité d'organisation se fera par courriel entre le jeudi 8 avril et le samedi 10 avril 2021.

L'envoi sera adressé au comité d'organisation à l'adresse suivante : pascal.plouchard@u-bordeaux.fr

L'envoi par courriel portera comme objet la mention suivante :

« Prix d'écriture des IUT édition 2021 : nom de l'enseignant, département et IUT »

Le dossier comprendra, en pièce jointe compressée sous la forme d'une archive .zip, deux fichiers regroupant dans un même dossier l'ensemble des textes signés. Attention : ne pas envoyer 10 fichiers comprenant dix textes, mais un seul dossier comprenant les dix textes édités les uns à la suite des autres.

Les fichiers seront nommés de la manière suivante :

« Prix-Ecriture-IUT_2021_nomd'enseignant-iut-département.docx »

« Prix-Ecriture-IUT_2021_nomd'enseignant-iut-département.pdf »

Le format Word est demandé pour des raisons pratiques de sélection en vue du jury final. Le format pdf constitue une sauvegarde.

Les textes soumis au jury du prix d'écriture des IUT sont limités au **nombre de dix pour un même enseignant**. L'enseignant organisera à sa convenance les modalités de présélection des textes à envoyer.

L'ensemble des textes sera lu par des binômes d'enseignants qui sélectionneront chacun **4 textes sur les 10 textes reçus**. Un deuxième tour sera effectué par le comité d'organisation pour ne garder que **20 textes**. Les 20 textes sélectionnés pour le jury final seront anonymisés par le comité d'organisation.

Article 6. Jury

Les membres du jury sont désignés par le comité d'organisation, selon des modalités qui lui sont propres.

Le jury de l'édition 2021 sera composé de :

- une écrivaine, Emmanuelle Bayamack-Tam, présidente du jury ;
- trois enseignants d'expression-communication, membres de l'AECIUT, dont les membres fondateurs de ce prix ;
- une personne de l'espace Médiadoc de l'IUT de Bordeaux
- un étudiant de l'IUT de Bordeaux (DUT ou licence)

Le jury se réunira le samedi 15 mai 2021, de 9h à 12h. Ses délibérations relèvent du principe de la confidentialité. En fonction du contexte mouvant dû à la crise sanitaire, cette date peut être modifiée.

Le jury décernera le prix d'écriture aux trois meilleurs textes proposés. Le jury étant souverain pour désigner les trois lauréats, aucune réclamation n'est permise.

Article 7. Lauréats et devenir des textes primés

Une fois que le jury se sera prononcé, le comité d'organisation sera chargé d'avertir les lauréats, ainsi que leur enseignant. Les trois lauréats seront récompensés et recevront des cadeaux de la part de notre partenaire commercial, le magasin *Cultura Mérignac*. Il

appartiendra aux IUT concernés d'organiser une cérémonie de remise des prix et d'en tenir informé le comité d'organisation en veillant à ce que leur communication internet et externe fasse bien mention des soutiens institutionnels et commerciaux.

Les textes primés seront lus par des étudiants lors des Rencontres de l'AECIUT, qui se dérouleront les 3 et 4 juin 2021. Ils feront également l'objet d'une publication selon les modalités fixées par le comité d'organisation.

Article 8. Droits de propriété littéraire et artistique

Il est entendu que les auteurs des textes sélectionnés soumis au jury déclarent être les titulaires des droits de propriété littéraire et artistique et garantissent, le cas échéant, à l'AECIUT la jouissance paisible et entière des droits présentement consentis, contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques.

Article 9. Cession de droits des textes primés

Les auteurs primés cèdent à l'AECIUT les droits de propriété littéraire et artistique afférents aux contributions en vue de leur exploitation dans le cadre des Rencontres de l'AECIUT, ou autres événements générés par ce prix d'écriture, et dans les conditions ci-après définies.

La présente cession est consentie pour la France et les pays francophones dans le cadre de la réalisation de tous les supports de communication interne et externe.

De son côté, l'AECIUT s'engage à assurer l'exploitation des droits cédés dans des conditions propres à permettre à l'auteur la protection de son droit moral.

Conformément aux exigences de l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'AECIUT s'engage notamment à mentionner sur chaque reproduction ou représentation des contributions le nom et prénom de l'auteur, son département et son IUT de scolarisation avec la mention suivante : « Prix d'écriture des IUT ».

En revanche, l'AECIUT se réserve le droit d'adapter les contributions aux besoins de l'exploitation consentie (recadrage, numérisation, mise en forme, etc.).

La cession de droits de propriété littéraire et artistique vaut également pour la publication des textes primés, que ce soit sur le site de l'AECIUT ou de ses partenaires (y compris les IUT concernés) ou sur tout autre support.

Les auteurs n'obtiendront ni contrat d'édition ni rémunération pour cela.

Le comité d'organisation se réserve enfin le droit de publier des images des différents événements générés par ce prix d'écriture.

Article 10. Récompenses

- 1^{er} prix : 150 € en bons cadeaux Cultura et un ouvrage
- 2^{ème} prix : 100 € en bons cadeaux Cultura et un ouvrage
- 3^{ème} prix : 50 € en bons cadeaux Cultura et un ouvrage

Article 11. Soutiens institutionnels

Le prix d'écriture des IUT bénéficie du soutien actif, sous des formes diverses et variées, des institutions suivantes :

- AECIUT (www.aeciut.fr)
- ADIUT (www.adiut.fr)
- IUT de Bordeaux(www.iut.u-bordeaux.fr)

Article 12. Parrainage

Le prix d'écriture des IUT est parrainé par le magasin Cultura, enseigne de Mérignac

Article 13. Application du règlement

Le prix d'écriture des IUT est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce prix, à quelque niveau que ce soit, implique l'acceptation pure et simple, sans la moindre réserve, du présent règlement. Le bureau de l'AECIUT, responsable de la rédaction du présent règlement, charge le comité d'organisation de veiller à sa stricte application.